



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 JUN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le samedi 17 juin à 10h00, le Conseil Municipal composé de 10 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

### **Présents :**

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Didier MARY,
- Anne-Marie KULMA,
- Thomas FOUGEREUX,

### **Absent(e)s excusé(e)s :**

- Pierre DELEVALLEZ pouvoir donné à Michel PATEZ,
- Nathalie CORNU excusée,
- Barbara BAZIN excusée,
- Laureen REBUT excusée,

**Date de convocation** : 08 juin 2023

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Didier MARY est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 mai 2023**

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 13 mai 2023.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Informations :**

**Violences faites aux élus** : Une altercation s'est produite avec un habitant : M. Raymond GARCIA, au sujet de la benne à déchets verts.

Sa menace de pourrir la vie du maire, constitue « un outrage » passible d'une peine d'emprisonnement de 6 mois et de 7 500€ d'amende.

M. le Maire s'interroge sur la suite à donner. Faute d'un consensus au sein du conseil municipal, ce dernier laisse le soin à M. le Maire d'agir au mieux.

**Travaux assainissement en traverse de la RD67** : Le Département a chiffré les travaux à 56 480€ TTC dont la part communale s'élève à 32 680€. Cette dépense sera imputée au budget 2024.

L'appel d'offre devrait être lancé au mois de juillet de cette année.

**Forte consommation électrique dans l'église :** Sur les mois de mars, avril et mai, EDF a facturé à la commune, plus de 2 000€. L'origine de cette surconsommation proviendrait du chauffage au sol.

A deux reprises Bruno DUBOT a dû supprimer le chauffage au sol. Aucune explication n'a été trouvée à propos de cette étrangeté.

### **Délibération 1 : Renouvellement de la convention SNA du traitement des déchets verts**

Une nouvelle convention doit être prise dans les meilleurs délais, pour tenir compte de la population municipale au 1er janvier 2023.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le renouvellement de cette convention à effet du 1er avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Elle ne peut être reconduite tacitement.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

### **Délibération 2 : Installation de points d'eau incendie route de la Fossery dans la partie boisée**

La protection de ce secteur contre l'incendie nécessite l'installation de trois poteaux incendie ; cela représente un coût estimatif de 15 000€ dont la pose d'un hydrant dans une partie privative vu son éloignement du réseau eau potable. Le budget communal de cette année ne permet pas de supporter une telle dépense ; de plus il est trop tard pour déposer une demande de subvention au « Fonds Vert »

Aucune autorisation d'urbanisme ne peut être délivrée en l'absence de cette protection.

Si la nécessité s'en fait sentir, il appartiendra aux habitants concernés, d'installer un hydrant en partie privative, accessible depuis l'espace public.

Avec une voix pour (Pierre DELEVALLEZ) et six voix contre, ce projet est reporté à l'année prochaine, soit 2024.

### **Délibération 3 : Installation de ralentisseurs route de la Fossery**

Des habitants se plaignent de la vitesse excessive de véhicules empruntant cette voie et demandent l'installation de ralentisseurs.

Selon le Département, le coût estimatif d'un ralentisseur classique est de 12 000€, subventionné à hauteur de 50%, sachant qu'il faut en installer au moins deux. Une telle dépense est difficilement envisageable cette année.

Certains conseillers suggèrent la pose de trois « gendarmes couchés », type centre commerciaux, moins coûteux.

Par quatre voix pour (Frédéric MENEAU, Anne-Marie KULMA, Thomas FOUGEREUX et Didier MARY) et trois voix contre, le conseil municipal estime cette demande justifiée et suggère l'établissement de devis pour une mise en œuvre dès 2023.

M. le Maire va se mettre en relation avec des entreprises spécialisées dans ce domaine.

#### **Délibération 4 : Maintien ou non d'une subvention en faveur des parents d'élèves de la maternelle et du primaire utilisant les transports scolaires**

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Cette mesure est reconduite et le montant de la subvention reste fixé à 55€ par enfant.

#### **Délibération 5 : Interdiction ou non de la détection de métaux dans les chemins ruraux**

Plusieurs demandes d'autorisation ont été présentées en mairie pour effectuer de la détection de métaux dans les chemins ruraux communaux ; il s'agit de personnes extérieures à la commune.

Indépendamment des autorisations à demander aux préfectures, la commune dispose du droit de refuser cette activité.

Il est important de préserver le patrimoine archéologique.

Par cinq voix pour (Michel PATEZ, Pierre DELEVALLEZ, Bruno DUBOT, Didier MARY et Frédéric MENEAU) et deux abstentions, le conseil municipal s'oppose à la prospection, la détection, sur l'ensemble du territoire communal, de recherche de métaux.

#### **Choix d'un traiteur et organisation du 14 juillet 2023 :**

En fonction, à la fois, du nombre de conseillers pouvant assurer l'installation et le service, et du nombre de participants, le conseil est favorable au renouvellement de cette manifestation.

Le traiteur de Breuilpont ayant donné toute satisfaction l'année dernière et ses tarifs demeurant raisonnables, le conseil est d'accord pour solliciter à nouveau ce traiteur.

#### **Questions diverses**

**Maison Alix chemin du Beau Soleil :** L'état d'abandon de cette maison pose un problème, M. le Maire suggère de prendre une mesure d'expropriation avec un projet de lotissement pour des logements sociaux. Visiblement cette idée est loin de faire l'unanimité au sein du conseil.

**Murs de l'église :** Au vu de l'état des murs intérieurs de l'église, remontées d'humidité, enduits cloqués, dégradations des peintures, Bruno DUBOT a pris contact avec les Architectes des Bâtiments de France ; un rendez-vous sera programmé prochainement.

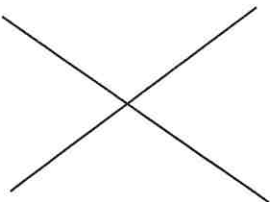
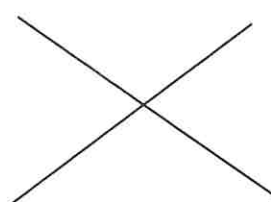
**Prochain conseil :** Le 09 septembre 2023.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à 11h45.

Le Secrétaire de séance,



M. Didier MARY

Barbara BAZIN (absente) 	Nathalie CORNU (absente) 	Pierre DELEVALLEZ (absent pouvoir donné Michel PATEZ)	Bruno DUBOT
Thomas FOUGEREUX	Anne-Marie KULMA	Frédéric MENEAU	Michel PATEZ
Laureen REBUT (absente) 